



Compte-Rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale De la Somme du 31 mars 2026



La CGT Finances a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Le prix de l'énergie repart à la hausse... et notre pouvoir d'achat ne cesse de reculer...

À la pompe comme sur les factures d'énergie, l'addition va être de plus en plus salée, mais nos rémunérations, elles, n'augmentent pas ! Pour beaucoup d'entre nous, la voiture est indispensable pour aller travailler, faire les courses, accompagner les enfants. Quand le prix du carburant augmente, ce n'est pas un détail : c'est une part de plus en plus importante du salaire qui disparaît et qui va dans la poche des grands groupes. Dans le même temps, loyers, alimentation, dépenses du quotidien... tout augmente sauf nos rémunérations !

Compte tenu de ce contexte, la CGT revendique :

- des augmentations générales de rémunérations,
- l'encadrement des prix de l'énergie ;
- une fiscalité plus juste ;
- la fin des superprofits ;
- des investissements publics pour réduire les dépenses contraintes.

la CGT Finances dénonce la baisse scandaleuse et catastrophique de 76,8 % du budget des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS). Sous couvert de «contraintes budgétaires», c'est un véritable plan de liquidation de l'action sociale interministérielle qui est en marche.

Ce qui risque concrètement de changer pour les agents de la fonction publique d'Etat:

► Restauration : Des assiettes plus chères et moins garnies ! La baisse des subventions signifie une augmentation immédiate du «reste à charge» pour l'agent, transformant la pause déjeuner en poids financier supplémentaire.

► Vacances : Après une première attaque faite aux retraités, la disparition des chèques-vacances pour tous les agents est désormais une menace réelle ! C'est le retrait d'un dispositif qui permet à des milliers de familles de partir en vacances.

► Séjours handicap et aidants : Ces séjours «bulle d'air», vitaux pour les enfants en situation de handicap et leurs parents, sont les premiers sacrifiés ! La CGT le rappelle : un enfant heureux, ce sont des parents sereins. Supprimer ces séjours, c'est abandonner les familles les plus fragiles.

► Logements d'urgence et temporaires : En cas de séparation, de sinistre ou de mutation difficile, les solutions de relogement d'urgence vont se compliquer encore plus !

La CGT Finances le répète depuis des années maintenant, de l'argent, il y en a, et nous n'accepterons pas que l'action sociale ministérielle soit sacrifiée !

Au plan local, si nous pouvons constater un maintien des crédits d'actions locales pour cette année, la CGT Finances restera vigilante à la qualité des actions locales et continuera de combattre toutes les contraintes induites par l'application de marchés publics régionaux. D'ores et déjà, nous déplorons l'annulation des premières actions locales à savoir la galette des retraités et le concours de dessins de Pâques à destination des enfants en raison de l'absence d'autorisation budgétaire.

Depuis plusieurs années, le secrétariat général définit comme axes prioritaires la restauration : pourtant, dans ce domaine, les constats laissant penser le contraire ne manquent pas :

- absence de revalorisation du titre restaurant

- crainte de voir disparaître le seul moyen de restauration collective à Péronne.
- craintes multiples sur le prix du plateau et du sous-dimensionnement des capacités d'accueil du RIA de la nouvelle Cité administrative.

La CGT Finances ne manquera pas de solliciter le passage d'une nouvelle convention avec le restaurant SNCF s'il était constaté une impossibilité du nouveau RIA d'accueillir l'ensemble des agents.

La CGT Finances rappelle que la restauration collective doit être reconnue comme le mode de restauration privilégié, un élément essentiel et de bien être, un moment de convivialité et de détente dans des locaux adaptés offrant des repas de qualité à un prix raisonnable.

La CGT sera toujours présente aux côtés des agents et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.

Ce CDAS avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du C.D.A.S. du 25 novembre 2025 (pour avis) ;
2. Voeux des organisations syndicales ;
3. Avis sur l'exécution du budget 2025 (pour avis) ;
4. Orientations budgétaires 2026 (pour information) ;
5. Avis sur le CAL 2026 et les actions locales à mener (pour avis) ;
6. Fonds d'Innovation locale (pour information) ;
7. Point sur la restauration et les coins repas (pour information) ;
8. Forum de l'action sociale (pour information)
9. Questions diverses.

Réponse à la déclaration liminaire :

Approbation du procès-verbal du C.D.A.S. du 25 novembre 2025 (pour avis) ;

Approuvé à l'unanimité.

Voeux des organisations syndicales

En cette nouvelle année, la CGT Finances tient à rappeler quelques revendications en matière d'action sociale :

1/ Concernant l'organisation de l'action sociale,

La CGT Finances revendique :

=>des moyens suffisants pour répondre aux besoins des personnels en matière de prestations d'action sociale.

=> une augmentation des crédits d'actions locales.

=> Une réelle politique de communication et d'information auprès des agents pour qu'ils soient mieux informés de leurs droits même si la CGT Finances constate au plan local une amélioration de celle-ci.

=> la reconnaissance des qualifications de chacun des acteurs de l'action sociale (les assistants de service social, les délégués, les assistants de délégations, fonctionnaires ou personnels de droit privé) avec une définition de leur doctrine d'emploi concertée avec les représentants du personnel.

La CGT Finances continuera

-à dénoncer le gaspillage généré par la conclusion de marchés publics régionaux

- à être vigilant quant à la charge de travail des délégués suite à la réorganisation de l'action sociale. A ce jour, ce bilan n'a pas eu lieu.

2/ Concernant le logement, les aides et prêts :

La CGT Finances revendique :

= > Un réel recensement des besoins des agents (en activité ou en retraite) en matière de logements dans l'ensemble de la Somme

Au-delà, de cette revendication locale, la CGT Finances revendique :

=> Une véritable aide au paiement des loyers, quand l'agent dépense plus de 15 % de sa rémunération pour se loger.

=> La création d'un prêt destiné à l'amélioration de l'habitat répondant à des critères de qualité environnementale.

=> le déblocage d'aides financières pour les retraités aux ressources les plus fragiles ou surendettés

3/ Concernant la restauration :

La CGT Finances revendique :

= > Une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (fixé pour la part employeur à 7,32€), ainsi qu'une participation de sa part à hauteur de 60 % (là également le maximum légal). Dans ce cas, le titre-restaurant aurait une valeur de 12,20 € en 2026 (soit une participation des agents à hauteur de 4,88 €)

=> l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le choix du prestataire de service retenu pour la gestion des titres restaurant.

=> Une augmentation significative des subventions octroyées aux associations de restaurations collectives pour prendre en compte notamment l'augmentation du coût des marchandises et les exigences de la loi Egalim.

=> La poursuite d'un travail sur une gestion raisonnée de l'approvisionnement des restaurants en favorisant le recours aux producteurs locaux.

= > Une réflexion à l'échelon national sur la prise en charge des frais de repas des télétravailleurs

La CGT Finances renvoie à sa déclaration liminaire concernant les inquiétudes au plan local en matière de restauration collective que ce soit à Péronne ou à Amiens.

Avis sur l'exécution du budget 2025 (pour avis)

Le CAL (crédit d'actions locales) 2025 vous a été présenté lors le dernier compte rendu (cf compte rendu de CDAS du 25/11/2025)

La CGT Finances a approuvé l'exécution du CAL 2025.

Les agents remplissant les conditions n'ayant pas bénéficié du cadeau Amitié finances en 2025 percevront leur chèque cadeau en 2026 (voir ci après)

La CGT Finances a émis un vote favorable à l'exécution budgétaire (Voté à l'unanimité).

Orientations budgétaires 2026 (pour information) ;

Les orientations budgétaires 2026 ne connaissent pas d'évolution majeure par rapport aux années précédentes.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit que les politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail bénéficient de **120,08 M€ en AE et 119,93 M€ en CP**, avant réserves, soit un montant identique à ceux de la LFI 2025.

La restauration reste un axe prioritaire.

Avis sur le CAL 2026 et les actions locales à mener (pour avis) ;

Le budget (Crédits d'Actions Locales 2026) est d'un montant de 32020€

Sur les Actions :

Concernant Amitiés Finances, il a été recensé que 12 personnes remplissant les critères pour bénéficier des chèques cadeaux en 2025, n'en avaient pas bénéficié.

Il a été acté que cet oubli serait régularisé sur le CAL 2026.

Il a , par ailleurs, été décidé qu'à compter de 2026, pourraient bénéficier de la prestation Amitié Finances, les personnes en arrêt maladie (ordinaire) depuis au moins 6 mois au 1^{er} septembre de l'année et non plus uniquement les personnes en congés longue maladie ou congés longue durée. Le but étant de déconnecter le statut de l'arrêt maladie pour ne plus être tributaire des décisions du conseil médical.

Le concours de Pâques a, malheureusement, une nouvelle fois été annulé cette année, faute d'attribution des budgets d'action sociale au ministère.

La galette des rois des retraités a été annulée pour les mêmes raisons.

Il a été décidé que le financement de la galette des retraités (seul point pouvant bénéficier d'un régime dérogatoire) 2027 serait retenu sur le CAL 2026.

Concernant la visite d'une cave à champagne (pour les retraités), la sortie ayant été jugée trop coûteuse (devis à 7143,07€), celle-ci sera reproposée en 2027 lorsque nous ne serons plus tenus par le marché public actuel arrivant à son terme à la fin de l'année.

Il sera, à la place, proposé une sortie en Baie de Somme ouverte en premier lieu aux retraités puis ouverte à tous les agents en fonction des réservations (coût : 4969€, participation de 45€ par personne, 50€ pour les extérieurs).

Sorties retenues :

- Sortie aux grandes eaux nocturnes de Versailles courant juin (coût estimé :3690,36€, participation adulte 30€, participation enfant 25€)
- Sortie aux Grottes de Han à Han-sur-Lesse en septembre (coût estimé:4692,66€, participation prévue 30€ à confirmer lors d'un prochain CDAS)

La CGT Finances, seule organisation syndicale à en avoir le réflexe, a, comme lors du CDAS du 24/04/2025, demandé à ce que deux avis au lieu d'un soit émis :

- Le premier sur le montant alloué aux CAL (Crédits d'Actions Locales) jugé insuffisant.
- Le second sur les actions locales à mener en 2025.

Cette demande a été acceptée par le Président et approuvée également par les autres organisations syndicales

Comme l'an dernier, La CGT Finances considère que le montant du budget national du ministère consacré à l'action sociale n'est pas au niveau des besoins des agents.

Pour la CGT Finances, le ministère doit se donner les moyens de déployer une véritable action sociale à destination des agents actifs et retraités. Le budget du CAL 2026 est loin d'être satisfaisant.

Fonds d'Innovation locale (pour information)

Activité retenue (par la région) : détente et bien-être (sophrologie, massages, relaxation...).

Départements concernés : Nord, Somme, Aisne.

Location de salle – Somme : FIT PLACE, 161 rue Dejean, 80000 Amiens.

A ce jour 4 séances ont été réalisées.

Restent 2 séances (35 participants maximum) :

- le 18 avril (21 inscrits pour le moment)
 - le 25 avril (18 inscrits pour le moment).
- Il est encore possible de s'inscrire.

Pour la CGT Finances, la fréquentation de ces séances est un échec et le constat d'un manque de prise en considération de l'avis des agents et des représentants du personnels qui auraient préféré une participation sur un abonnement de sport

Pour la CGT Finances, le Fonds d'Initiative Local est trop centralisé ; la CGT Finances considère que ces fonds devraient être reversés et ajoutés aux Crédits d'Actions Locales.

Point sur la restauration et les coins repas (pour information)
--

Un point sur le Restaurant Inter Administration (RIA) de la cité administrative a été effectué.

L'AGRIA (association de gestion) a été heureuse de nous annoncer l'ouverture du RIA le 4 mai 2026.
Le prestataire retenu est MRS.

Les rencontres avec les délégués ont commencé, l'objectif étant d'obtenir un tarif repas moyen inférieur à 6,75 € (tarif d'un repas moyen plat + 2 périphériques estimé à environ 11€).

Tout agent des Ministères économiques et financiers aura accès au RIA.

Des travaux sont en cours pour que les badges d'accès à la cité administrative puissent servir au passage en caisse.

Horaires d'accès au restaurant : 11h30 – 13 h30

Pour les stagiaires, les discussions sont en cours pour déterminer les conditions d'accès.

Dans un premier temps, le RIA sera uniquement ouvert aux actifs pour permettre un accès à tous rapidement. Cet accès restreint permettra de caler les équipements permettant de consulter la fréquentation « en temps réel » et les files d'attente.

Les capacités d'accueil sont de 200 places assises, plus 40 places extérieures et une dizaine de places en « assises hautes » .

L'AGRIA nous a informé qu'elle essayait de participer à des appels à projet afin d'obtenir le financement de casier réfrigéré, permettant de réserver un repas à emporter.

L'Assemblée Générale de l'AGRIA est prévue au mois d'octobre 2026.

Une démission de l'ensemble du bureau de l'association aura lieu afin de réélire un bureau conforme aux règles de la représentativité.

Un préavis de 3 mois est nécessaire à la dénonciation avec le restaurant de la SNCF, les agents bénéficieront donc de la subvention jusqu'à fin août.

Concernant la restauration collective à Péronne, le prestataire a été reconduit jusqu'en septembre. La convention qui existe depuis 2010 permet l'ouverture aux autres personnels de l'administration. Une communication sur le sujet doit être effectuée pour attirer les collègues d'autres administrations.

La CGT Finances a souligné le manque de souplesse dans les réservations de repas (15 jours avant) et la nécessité de recourir à l'experte restauration afin qu'elle nous éclaire sur les possibilités de recourir à un traiteur qui livrerait des repas – la CGT Finances a suggéré qu'une demande d'assouplissement réglementaire soit transmise pour permettre de recourir à des prestataires plus flexibles dans les délais de commande de repas.

Concernant l'APFSA à Rollin - Amiens, répondant à une demande de financement soutenu par FO-DGFIP, le président du CDAS a indiqué qu'un point avait été fait avec la présidente de l'APFSA sur l'ensemble des sujets (dont le problème de vaisselle évoqué depuis plusieurs mois) . Il lui a indiqué que les subventions seraient versées mais que l'acquisition de petit matériel relevait de la trésorerie de l'association.

Une demande de subvention de la vaisselle par le secrétariat général a donc été transmise.

La CGT Finances a rappelé que le financement des demandes de petit matériel relevait bien de la compétence du secrétariat général (et non de la dotation global de fonctionnement de la DDFiP 80) et a demandé à ce qu'il soit prise en charge par celui-ci.

Le Président a fait remarquer la trésorerie confortable dont bénéficie l'APSFA.

La CGT Finances a contré son argument en précisant le bénéfice comptable réalisé par l'APSFA au titre de l'année 2025 (13 k€ contre 43 k€ en 2026), ces changements s'expliquant notamment par le changement de prestataire. Elle a rappelé, s'agissant d'une association, que les bénéfices réalisés avaient vocation à être réinvesti. Cela peut se traduire, par exemple, par la facturation d'un repas de Noël au prix d'un menu classique ou d'organisation d'autres moments de convivialité

Le Président a indiqué que la demande serait transmise au secrétariat général.

La CGT Finances remercie, par ce compte-rendu, l'ensemble des collègues qui contribuent au fonctionnement de l'APSFA ; Soyez assuré du soutien de la CGT Finances pour relayer vos demandes auprès du CDAS.

Forum de l'action sociale (pour information)

Le délégué nous a informé qu'un forum de l'action sociale aurait lieu dans la Somme en automne, en présence des référents locaux. Les opérateurs ministériels (ASF vacances, place des arts, ...) y seront invités.

La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Une autorisation d'absence sera demandée pour les personnes désirant se rendre à ce forum.

Questions diverses

La CGT Finances a soulevé qu'il avait été évoqué, lors de l'AG de l'APSFA ayant eu lieu la veille, que la convention tripartite n'était toujours pas signée. Cette convention permettant de déterminer qui paye quoi, sa signature pourrait permettre notamment de résoudre les problèmes de financement de petit matériel par le secrétariat général réclamé par l'association.

Les représentants CGT présents
Laura Dessein
Patrick Le Mouillour